



DÉCLARATION AFIN D'ÊTRE AUTORISÉ À EXERCER EN SOCIÉTÉ

Note : L'article 187.11 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) prévoit que le membre peut exercer ses activités professionnelles en société s'il fournit à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (ci-après appelé « l'Ordre ») une déclaration à cet effet conformément aux exigences prescrites au *Règlement sur l'exercice en société des membres de l'OCCOQ* (ci-après appelé « *Règlement* »). L'article 3 du *Règlement* requiert que cette déclaration soit fournie à l'Ordre et l'article 6, quant à lui, prévoit qu'elle soit mise à jour avant le 31 mars de chaque année. De plus, dès qu'une modification intervient dans les informations décrites dans cette déclaration et les mises à jour subséquentes, l'Ordre doit en être informé dans les meilleurs délais par le dépôt du formulaire approprié. Enfin, toutes les conditions prévues au *Règlement* ainsi que celles contenues au chapitre VI.3 du Code des professions doivent être rencontrées en tout temps par le membre et la société.

ÉCRITURE MOULÉE S.V.P.

◆ PARTIE 1 : INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ			
Nom ou dénomination sociale	NEQ (No d'entreprise au Québec émis par le Registraire des entreprises)		
Si SENCRL, principal établissement au Québec :			
N°	Rue		
Ville	Province	Code postal	Pays
Si SPA, l'adresse du siège social :			
N°	Rue		
Ville	Province	Code postal	Pays

2. CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ
Forme juridique de la société (Cochez la case appropriée)
<input type="checkbox"/> SENCRL Société en nom collectif à responsabilité limitée
<input type="checkbox"/> Société SENCRL issue de la continuation d'une société en nom collectif
<input type="checkbox"/> SPA Société par actions

3. AUTRES NOMS OU DÉNOMINATIONS SOCIALES UTILISÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Complétez seulement si les noms ou dénominations sociales sont différents de ceux indiqués à la Section 1.

Autre nom ou dénomination sociale

--

Autre nom ou dénomination sociale

--

4. NOM ET ADRESSE COMPLÈTE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS / PLACES D'AFFAIRES AU QUÉBEC

Nom ou dénomination sociale

--

Adresse :

N° Rue

--

Ville Province Code postal Pays

--

Nom ou dénomination sociale

--

Adresse :

N° Rue

--

Ville Province Code postal Pays

--

Nom ou dénomination sociale

--

Adresse :

N° Rue

--

Ville Province Code postal Pays

--

**RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ
DES MEMBRES DE L'ORDRE**

« 1. Tout conseiller d'orientation **est autorisé à exercer ses activités professionnelles au sein d'une société** en nom collectif à responsabilité limitée ou dans une société par actions au sens du chapitre VI.3 du Code des professions (chapitre C-26) si les conditions suivantes sont respectées :

1° plus de 50 % des droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales de la société sont détenus :

- a) soit par des conseillers d'orientation ou par d'autres professionnels régis par le Code des professions;
- b) soit par une personne morale, une fiducie ou une entreprise dont les droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales sont détenus à 100 % par des conseillers d'orientation ou par d'autres professionnels régis par le Code des professions;
- c) soit à la fois par des personnes, des fiducies ou des entreprises visées aux sous-paragraphes a et b;

2° les administrateurs du conseil d'administration de la société par actions, les associés ou, s'il y a lieu, les administrateurs nommés par les associés pour gérer les affaires de la société en nom collectif à responsabilité limitée sont en majorité des conseillers d'orientation ou d'autres professionnels régis par le Code des professions;

3° pour constituer le quorum au conseil d'administration d'une société, la majorité des membres présents doit être composée de conseillers d'orientation ou d'autres professionnels régis par le Code des professions.

Le conseiller d'orientation s'assure que ces conditions sont inscrites dans les statuts constitutifs de la société par actions ou stipulées dans le contrat constituant la société en nom collectif à responsabilité limitée et qu'il y est aussi prévu que cette société est constituée aux fins d'exercer des activités professionnelles. »

5. NOMBRE ET RÉPARTITION DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE OU DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'actions ou de parts sociales votantes émises par la société : _____

- De ce nombre, spécifiez celles détenues par des conseillers d'orientation _____
- De ce nombre, spécifiez celles détenues par d'autres professionnels régis par le Code ou par des personnes morales, des fiducies ou toute autre entreprise, dont les droits de vote ou parts sociales votantes sont détenus à 100 % par des conseillers d'orientation _____

6. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration de la société par actions ou au conseil de gestion interne de la société en nom collectif à responsabilité limitée : _____

Nombre de membres siégeant au conseil d'administration de la société par actions ou au conseil de gestion interne de la société en nom collectif à responsabilité limitée : _____

◆ PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Complétez la section qui suit pour toutes les personnes physiques qui possèdent des actions avec droit de vote ou des parts sociales, qui agissent à titre d'administrateurs, de dirigeants au sein de la société **ainsi que tous les conseillers d'orientation qui exercent leurs activités au sein de la société.**

NOTE Veuillez vous référer l'article 1, al. 1^{er} du *Règlement*.

Nom		Prénom	
Adresse résidentielle :			
N°	Rue	Appartement	
Ville	Province	Code postal	Pays
Exerce-t-elle sa profession au sein de la société? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Nombre d'actions votantes ou de parts sociales : _____			
No de permis : _____		Statut ou fonction au sein de la société (cochez les choix applicables)	
		<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Dirigeant <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Actionnaire <input type="checkbox"/> Fonction de gestion	

Nom		Prénom	
Adresse résidentielle :			
N°	Rue	Appartement	
Ville	Province	Code postal	Pays
Exerce-t-elle sa profession au sein de la société? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Nombre d'actions votantes ou de parts sociales : _____			
No de permis : _____		Statut ou fonction au sein de la société (cochez les choix applicables)	
		<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Dirigeant <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Actionnaire <input type="checkbox"/> Fonction de gestion	

Déclaration afin d'être autorisé à exercer en société

Nom		Prénom	
Adresse résidentielle :			
N°	Rue	Appartement	
Ville			
Province	Code postal	Pays	
Exerce-t-elle sa profession au sein de la société? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Nombre d'actions votantes ou de parts sociales : _____			
No de permis : _____		Statut ou fonction au sein de la société (cochez les choix applicables)	
		<input type="checkbox"/> Administrateur	<input type="checkbox"/> Associé
		<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Employé
		<input type="checkbox"/> Actionnaire	<input type="checkbox"/> Fonction de gestion

Nom		Prénom	
Adresse résidentielle :			
N°	Rue	Appartement	
Ville			
Province	Code postal	Pays	
Exerce-t-elle sa profession au sein de la société? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Nombre d'actions votantes ou de parts sociales : _____			
No de permis : _____		Statut ou fonction au sein de la société (cochez les choix applicables)	
		<input type="checkbox"/> Administrateur	<input type="checkbox"/> Associé
		<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Employé
		<input type="checkbox"/> Actionnaire	<input type="checkbox"/> Fonction de gestion

Veillez joindre des copies additionnelles de cette section au besoin et indiquez-en ici le nombre de copies : _____

◆ **PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES MORALES, FIDUCIES ET AUTRES ENTREPRISES DÉTENANT DES ACTIONS VOTANTES OU DES PARTS SOCIALES DANS LA SOCIÉTÉ**

Complétez la section qui suit pour toutes les personnes morales, fiducies ou autres entreprises qui détiennent des actions avec droit de vote ou des parts sociales dans la société.

NOTE Les droits de vote rattachés aux actions ou autres titres de participation, ou autres droits dans la personne morale, fiducie ou toute autre entreprise, doivent être détenus à plus de 50 % par au moins conseiller d'orientation ou un autre professionnel régi par le Code des professions (article 1, al.1^{er} du *Règlement*).

Dénomination sociale ou nom de l'entité juridique		No d'entreprise du Québec (NEQ)			
Siège N°		Rue	Case postale	Étage	Appartement
Ville		Province		Code postal	
Forme juridique :		No de permis du ou des membres détenteurs de la totalité des actions ou de parts sociales votantes :			
<input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Fiducie <input type="checkbox"/> Autre entreprise		<hr/> <hr/> <hr/>			
Dénomination sociale ou nom de l'entité juridique		No d'entreprise du Québec (NEQ)			
Siège N°		Rue	Case postale	Étage	Appartement
Ville		Province		Code postal	
Forme juridique :		No de permis du ou des membres détenteurs de la totalité des actions ou de parts sociales votantes :			
<input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Fiducie <input type="checkbox"/> Autre entreprise		<hr/> <hr/> <hr/>			

Veillez joindre des copies additionnelles de cette section au besoin et indiquez-en ici le nombre de copies : _____

◆ PARTIE 4 : RÉPONDANT

RAPPEL DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT

« 5. Lorsque plus d'un conseiller d'orientation exercent leurs activités au sein d'une même société, ils doivent **désigner un répondant** pour remplir en leur nom et transmettre à l'Ordre les documents et les frais prescrits aux articles 3 et 4, répondre aux demandes formulées par le syndic, un syndic adjoint, un inspecteur, un enquêteur ou un autre représentant de l'Ordre et lui fournir, le cas échéant, tout autre document que les conseillers d'orientation sont tenus de lui transmettre.

Le répondant doit être un conseiller d'orientation de l'Ordre qui est associé ou actionnaire avec droit de vote.

Le répondant doit s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis dans la déclaration visée au premier alinéa de l'article 4. »

La société mandate la personne suivante pour agir à titre de répondant :

Nom et Prénom

No de permis

J'exerce mes activités professionnelles au sein de la société au Québec.

◆ PARTIE 5 : ATTESTATIONS

1. ATTESTATION D'ASSURANCE

NOTE Conformément à l'article 10 du *Règlement*, il est de la responsabilité du conseiller d'orientation exerçant sa profession au sein de la société de fournir et de maintenir pour cette société une garantie contre la responsabilité que cette société peut encourir en raison des fautes commises par le conseiller d'orientation dans l'exercice de sa profession au sein de cette société.

La société détient la garantie prévue au chapitre II du *Règlement*.

2. ATTESTATION (Complétez en lettres moulées s.v.p.)

Je _____
Nom du membre / Répondant dûment autorisé par la société

Domicilié au _____
N°, rue, ville, province, code postal

atteste que je suis membre de l'Ordre et que je suis la personne autorisée par la société à signer la présente déclaration et que les renseignements déclarés sont complets, conformes et exacts et que les documents requis accompagnent la présente déclaration et atteste de plus que la détention des parts ou actions ainsi que les règles d'administration de la société respectent les conditions du *Règlement*.

Signature date

Assermenté devant moi à _____ Ce _____
date

Signature du Commissaire à l'assermentation et district

3. AUTORISATION ÉCRITE ET IRRÉVOCABLE (Complétez en lettres moulées s.v.p.)RAPPEL DE L'ARTICLE 13 DU *RÈGLEMENT*

« **14.** Les documents pour lesquels une autorisation de la société est requise pour les communiquer, les obtenir ou en obtenir copie suivant le paragraphe 6° de l'article 3 sont les suivants :

- 1° si le conseiller d'orientation exerce ses activités professionnelles au sein d'une **société par actions** :
- a) le registre complet et à jour des statuts et règlements de la société;
 - b) le registre complet et à jour des actionnaires de la société;
 - c) le registre complet et à jour des administrateurs de la société;
 - d) toute convention entre actionnaires et entente relative à l'exercice de leur droit de vote et leurs modifications;
 - e) la déclaration d'immatriculation de la société et sa mise à jour;
 - f) le nom et l'adresse résidentielle des principaux dirigeants de cette société;
- 2° si le conseiller d'orientation exerce ses activités professionnelles au sein d'une **société en nom collectif à responsabilité limitée** :
- a) la déclaration d'immatriculation de la société et sa mise à jour;
 - b) le contrat de société et ses modifications;
 - c) le registre complet et à jour des associés de la société;
 - d) le cas échéant, le registre complet et à jour des administrateurs de la société;
 - e) le nom et l'adresse résidentielle des principaux dirigeants de cette société. »

Je _____
 Nom du membre / Répondant dûment autorisé par la société

Au nom de la société _____
 Nom de la société

Donne le droit aux personnes, comités et tribunal visés à l'article 192 du *Code des professions*, d'exiger de tout associé ou actionnaire la communication et l'obtention d'un document mentionné à l'article 14 du *Règlement* ou d'une copie d'un tel document.

 Signature

 date

4. AUTRES DOCUMENTS REQUIS

(Cochez la case appropriée et joignez les documents requis à votre déclaration)

- Certificat d'attestation en format original émis par le Registraire des entreprises du Québec.
- Copie certifiée de la déclaration déposée auprès du Registraire des entreprises du Québec attestant que la société a un ou plusieurs établissements au Québec.
- Copie certifiée de la déclaration déposée auprès de Registraire des entreprises du Québec indiquant que la société en nom collectif a été continuée en société en nom collectif à responsabilité limitée.

5. FRAIS EXIGIBLES

- Chèque de 114,98 \$ (100 \$ plus taxes) par société, libellé au nom de l'OCCOQ.